

Le 22 mai 2016

8<sup>ème</sup>

édition

# TRY ME

Gandrangé

Renseignements  
Pascal DRIANT 06 37 59 74 10  
Jean-Charles COMAZZETTO 06 45 82 21 47

Inscription et infos complémentaires sur  
[www.asgvo.fr](http://www.asgvo.fr)

Ou

Par courrier à : JEAN Alexis  
31 rue de la croix 57185 CLOUANGE  
(Règlement à l'ordre de l'ASGVO)



Un grand merci à la municipalité de Gandrange, aux partenaires, aux bénévoles et à tous les participants.

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

Tarif  
UNIQUE  
10 euros

12 km  
200 D+

25 km  
400 D+

- Nouveaux parcours accessibles à tous
- Classement par équipes\*
- Récompenses
- Tombola
- Restauration



# REGLEMENT

## PARCOURS

Courses nature

Au choix 2 distances 12 ou 25km (95% en forêt)

## INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS

**A partir de 8h au Stade de Gandrange.**

L'inscription est définitive après paiement et réception du certificat médical ou de la licence.

(Sur place : Douches, buvette, restauration)

## DEPART

**10h00 pour les deux courses** au stade municipal de Gandrange

(Sur place : Douches, buvette, restauration)

## RAVITAILLEMENT

Deux ravitaillements sur le parcours du 25 km et un sur le 12km.

## RECOMPENSES

Classement scratch et premier de chaque catégorie.

Tombola (Nombreux lots de valeur) Présence obligatoire.

*\*Classement par équipes : réservé aux associations déclarées représentées par au moins 5 coureurs sur la même course.*

Tout participant doit respecter la forêt. Le site sera préservé par l'installation de poubelles. Interdiction absolue de jeter les emballages alimentaires ou autre sur le parcours, sous peine de pénalités.

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

N° DOSSARD

*Cadre réservé à l'organisation*

N° Licence : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Année de Naissance: .....

Club : ..... Catégorie : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

**Choix de la course**                      **12km**                      **25km**

**Droit à l'image** : j'autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### ***CERTIFICAT MEDICAL : Article L 231-3 du Code du Sport***

Les athlètes non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie. Il portera la mention de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Les licenciés FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FFT, UNSS, UGSEL devront remettre une photocopie de la licence sportive portant une attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pieds en compétition.

Je m'engage à respecter le règlement.

Date :

Signature :

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**